

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2019-CC-05-093

**CONVENTION FINANCIERE
AVEC LE SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT ET DE
GESTION DU PARC
NATUREL REGIONAL OISE**

**PAYS DE FRANCE
RELATIVE AU
LANCEMENT D'UN
SCHEMA CYCLABLE A
L'ECHELLE
INTERCOMMUNALE –
AUTORISATION DE
SIGNATURE DU
PRESIDENT**

**SEANCE
DU 10 JUILLET 2019**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 27

votants : 43

**DATE DE CONVOCATION :
3 JUILLET 2019**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Laurent NOCTON**

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Villers-Saint-Frambourg-Ognon, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant) – Président de séance
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATIN Valéry (Mont L'Evêque) suppléant de Madame LOZANO Michelle
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoirs :

- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully) à Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis) à Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis) à Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon) à Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis) à Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis) à Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Monsieur CURTIL Benoit (Senlis)

16 SEP. 2019

- * Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Madame PRUVOST
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) à Madame

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(s) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque) représenté par Monsieur PATIN Valéry

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 27 présents, 21 absents et 16 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Le Parc Naturel Régional Oise Pays de France (PNR), à travers son programme d'actions, promeut une politique de déplacements responsables face au changement climatique. Cet enjeu a été classé comme prioritaire à travers le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de notre territoire puisque le diagnostic identifie les déplacements comme premier poste d'émission de gaz à effet de serre (45% des émissions).

Le Parc Naturel Régional Oise Pays de France a proposé aux communes de son territoire de réaliser un diagnostic du potentiel cyclable de leur territoire. L'objectif de l'étude est de définir un schéma d'itinéraires continus, structurés et sécurisés permettant la pratique quotidienne et touristique des mobilités douces. A partir de ce schéma, la collectivité pourra sécuriser la pratique cyclable sur son territoire, proposer de nouveaux itinéraires et encourager les modes de déplacement doux au quotidien. Ce schéma permettra également de définir et planifier les aménagements dans le temps dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissements.

La Communauté de Communes de Senlis Sud Oise a sollicité le Parc Naturel Régional Oise Pays de France pour la réalisation d'un schéma cyclable à l'échelle intercommunale.

Le Parc Naturel Régional Oise Pays de France a souhaité confier ce travail à un bureau d'études, plutôt que de le réaliser en interne. Celui-ci prendra à sa charge 80% du montant de l'étude, 20% restant à la charge de la Communauté de Communes.

Le marché a été décomposé en deux tranches :

- Une tranche ferme concernant les itinéraires intercommunaux,
- Une tranche optionnelle pour établir des itinéraires de micro-mobilité à l'échelle communale

permettant de relier les quartiers résidentiels aux centres d'activités...) qui pourra être activé par les communes si elles en ont



Le bureau d'étude retenu est ALKHOS pour un montant de 34 260,00 euros TTC pour la tranche ferme.

Il est proposé de ne s'engager, pour l'instant, que sur la tranche ferme.

La participation financière pour la réalisation du schéma cyclable à l'échelle intercommunale s'élève donc à 27 408,00 euros TTC pour le Parc Naturel Régional Oise Pays de France, 6 852,00 euros TTC pour la Communauté de Communes Senlis Sud Oise.

Madame LEBAS ne prend pas part au vote et se retire

Délibération

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-CC-02-012 du 1^{er} Février 2017, relative aux délégations d'attribution au Bureau Communautaire et au Président,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, modifiées par la délibération n° 2017-CC-07-099 en date du 25 septembre 2017,

Vu la délibération n° 2018-CC-11-150 du 21 décembre 2018 définissant l'intérêt communautaire de la compétence « *politique du logement et du cadre de vie* »,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un schéma cyclable à l'échelle intercommunale afin de définir les priorités en termes de circulation douce,

Considérant que le Parc Naturel Régional Oise Pays de France, à travers son programme d'action, souhaite promouvoir une politique de déplacements responsables face au changement climatique.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUMOULIN, Vice-président en charge des voies vertes, par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **AUTORISENT** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à signer la convention avec le Parc Naturel Régional Oise Pays de France relative au financement du schéma cyclable à l'échelle intercommunale. Le montant du schéma s'élève à 34 260,00 euros TTC financé par le PNR à 80%, et Senlis Sud Oise à 20%.
- **DECIDENT D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget.

Après le vote, Madame LEBAS réintègre la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : **12 SEP. 2019**
Et de l'affichage le : **16 SEP. 2019**

Le Président,

Philippe **CHARRIER**



Envoyé en préfecture le 12/09/2019

Reçu en préfecture le 14/09/2019

Affiché le

16 SEP. 2019

ID : 060-200066975-20190710-DELCC05093-DE

Pour ~~certifier certains comptes~~,
Fait à Senlis,

Le **12 SEP. 2019**

Le Président,

Philippe **CHARRIER**

